

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 26 juin 2023**

Délibération n°62

Examen du compte administratif de l'exercice 2022 - Le budget principal de la Ville - Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 20 juin 2023, dématérialisée et affranchie le 20 juin 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Monsieur CHANE WOON MING Thibaud, premier adjoint.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ¹ M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leïla OULAMA M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Olivier LAMBERT	Mme Ludivine IMACHE Mme Corinne ROCHEFEUILLE Mme Françoise GASTRIN Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Alix GALBOIS ²	Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE Mme Yannicke SEVERIN Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET M. Olivier LAMBERT Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ N'a pas pris part au vote de la délibération n°62, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire.

² N'a pas pris part au vote de la délibération n°62 vu la procuration donnée à Madame M'DOIHOMA

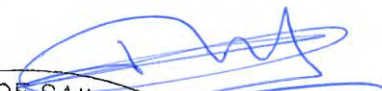

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 JUIN 2023**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur GIGANT Romain a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°60	30	6	9	0	36	0	0
Pour la délibération n° 61	30	6	9	0	34	0	2
Pour la délibération n°62	29	5	11	0	32	0	2
Pour la délibération n°63	30	6	9	0	34	0	2
Pour les délibérations n°64 à 75	30	6	9	0	36	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

Le Président de séance,



Thibaud CHANE WOON MING

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 26 juin 2023 Délibération n°62	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTROLE
	Examen du compte administratif de l'exercice 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la Ville • Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, il convient d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter les comptes correspondants de la ville.

Ces derniers s'établissent comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
A - BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté		1 752 577,74		4 979 794,04	0,00	6 732 371,78
Opérations de l'exercice	16 358 538,79	11 795 130,48	87 429 352,54	95 020 856,60	103 787 891,33	106 815 987,08
Totaux	16 358 538,79	13 547 708,22	87 429 352,54	100 000 650,64	103 787 891,33	113 548 358,86
Résultats (bruts) de clôture	2 810 830,57			12 571 298,10		9 760 467,53
Restes à réaliser	7 360 055,80		246 558,12		7 606 613,92	0,00
Totaux cumulés	10 170 886,37	0,00	246 558,12	12 571 298,10	7 606 613,92	9 760 467,53
<i>Résultats (nets) définitifs</i>	10 170 886,37			12 324 739,98		2 153 853,61
B - BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES						
Résultat reporté				6 655,09	0,00	6 655,09
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	13 440,08	15 500,00	13 440,08	15 500,00
Totaux	0,00	0,00	13 440,08	22 155,09	13 440,08	22 155,09
Résultats (bruts) de clôture				8 715,01		8 715,01
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
Totaux cumulés	0,00	0,00		8 715,01	0,00	8 715,01
<i>Résultats (nets) définitifs</i>				8 715,01		8 715,01
TOTAL BUDGET CUMULE						
Résultat reporté	0,00	1 752 577,74		4 986 449,13	0,00	6 739 026,87
Opérations de l'exercice	16 358 538,79	11 795 130,48	87 442 792,62	95 036 356,60	103 801 331,41	106 831 487,08
Totaux	16 358 538,79	13 547 708,22	87 442 792,62	100 022 805,73	103 801 331,41	113 570 513,95
Résultats (bruts) de clôture	2 810 830,57			12 580 013,11		9 769 182,54
Restes à réaliser	7 360 055,80	0,00	246 558,12	0,00	7 606 613,92	0,00
Totaux cumulés	10 170 886,37	0,00	246 558,12	12 580 013,11	7 606 613,92	9 769 182,54
<i>Résultats (nets) définitifs</i>	10 170 886,37			12 333 454,99		2 162 568,62

Le compte administratif 2022, tous budgets confondus, se solde par un résultat brut de fonctionnement de 12 580 013,11 € en 2022 (8 463 449,13 € en 2021) et un résultat brut d'investissement de -2 810 830,57 € soit un résultat brut global de 9 769 182,54€.

Le résultat net de clôture, tous budgets confondus, en tenant compte des résultats bruts et des restes à réaliser se solde par un excédent de + 2 162 568,62 €.

COMMENTAIRES :

Le contexte international et les décisions gouvernementales ont émaillé l'année 2022, et ont eu des impacts majeurs sur les finances communales.

En effet, l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte international tendu causant la rupture de la chaîne d'approvisionnement de certaines matières premières avec des effets quasi immédiats sur les prix proposés par nos prestataires.

Par ailleurs, l'inflation a progressé de +3,7 % en moyenne annuelle en 2022 à La Réunion, après +1,4 % en 2021. Cette évolution s'explique pour un tiers environ, par l'accélération de la hausse des prix de l'énergie, qui a atteint +18,2 % en moyenne (après +8,4 % en 2021). Les postes « carburant » et « énergie » du budget 2022 ont par conséquent connu une hausse significative par rapport à 2021 respectivement de + 63 % et + 38 %.

Puis sont venues s'ajouter les décisions gouvernementales et principalement la majoration de 3,5 % du point d'indice intervenue le 1er juillet 2022. Cette mesure – même si elle n'a concerné qu'une seule partie de l'année - explique en grande partie la progression des charges de personnel en 2022 (+1,1 M€) par rapport à 2021.

En dépit de ces événements, la situation financière de la Commune, comme l'illustre les indicateurs de l'exercice, reste confortable : une **épargne brute** et un **taux d'épargne** respectivement de **8,5 M€** et de **9,06 %**, ainsi qu'une **capacité de désendettement** bien inférieure **aux 12 années admissibles**.

Les faits marquants de l'exercice 2022 :

I – La progression circonstancielle des dépenses de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	Var° pré CA 22/CA 21
<i>Charges à caractère général (011)</i>	7 123 026,77 €	7 587 314,77 €	6,52%
<i>Charges de personnel (012)</i>	63 298 891,55 €	64 413 613,75 €	1,76%
<i>Atténuation de charges (014)</i>	133 805,03 €	86 117,00 €	-35,64%
<i>Autres charges de gestion (65)</i>	10 705 931,41 €	12 037 253,87 €	12,44%
Charges financières (66)	752 596,06 €	683 369,17 €	-9,20%
Charges exceptionnelles (67)	83 023,03 €	321 586,92 €	287,35%
Provisions (68)		348 587,00 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	82 097 273,85 €	85 477 842,48 €	4,12%
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	1 695 956,80 €	1 951 510,06 €	15,07%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	83 793 230,65 €	87 429 352,54 €	4,34%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** réalisées en 2022 connaissent une hausse globale de **+4,12 %** par rapport à 2021, et s'établissent à 85 477 842,48 € soit 1 591,97 € par habitant. Cette progression est cependant de nature circonstancielle et ne laisse entrevoir aucune remise en cause de la ligne directrice de la municipalité consistant à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) est ainsi consécutive à la dynamique inflationniste et notamment la hausse des postes « carburants » (+61 689,68 €) et « énergie » (+251 134,29 €). De surcroît, la Commune a procédé sur le seul exercice 2022 au règlement de la redevance spéciale de l'année 2022 mais aussi la régularisation de celles des années 2019, 2020, 2021 soit 315 137,92 € au total.

Les dépenses à caractère général s'établissent ainsi à 7,6 M€ en 2022 en progression (+6,52 %) par rapport à 2021.

Malgré cette progression, ce chapitre demeure à un niveau très faible en comparaison avec les communes de même strate (140,40 €/hab au lieu de 272,65/hab pour les communes de même strate et 215,90 €/hab en moyenne à La Réunion).

Les charges de personnel ont été quant à elles fortement impactées en 2022 par de nombreuses mesures intervenues pour la plupart en cours d'année :

- La revalorisation du SMIC de 0,9 % en début d'année 2022 ;
- La revalorisation des échelles indiciaires des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ainsi que celles des cadres d'emplois des agents de police municipale, des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et du corps des agents de police municipale de Paris en début d'année ;
- L'entrée en vigueur en début d'année de la réforme du financement de l'apprentissage dans les collectivités locales. Les frais de formation sont financés désormais intégralement par le CNFPT. A cet effet, le taux de la « contribution apprentissage » due par les collectivités a été fixé à 0,95 % de la masse salariale en 2022 au lieu de 0,90 % ;
- Le versement de l'« indemnité inflation » de 100 euros pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants. Les employeurs territoriaux devaient la verser à tous leurs agents (fonctionnaires et contractuels) ayant perçu un revenu inférieur ou égal à 26 000 euros brut sur la période du 1er janvier au 31 octobre 2021. En ce qui concerne la commune de Saint -Louis, cette indemnité a été octroyée vers la fin février 2022 ;
- La majoration du point d'indice intervenue le 1er juillet 2022. La valeur mensuelle du point d'indice majoré est passée de 4,68 € à 4,850033 € soit +3,5% représentant une augmentation de 500 000 € uniquement pour le second semestre.

Les dépenses de personnel subissent par conséquent un accroissement de +1,76 % par rapport à 2021 et atteignent un montant de 64,4 M€. Ce chapitre demeure donc à un niveau supérieur à la moyenne des communes de même strate (1 199,67 €/hab au lieu de 835 €/hab pour les communes de même strate et 850,02 €/hab en moyenne à La Réunion).

La progression des autres charges de gestion (+12,44% par rapport à 2021) est relative d'une part au réajustement à la hausse des contributions versées aux associations passant de 660 491 € à 1 051 640 € résultant entre autres de la mise en œuvre des actions inhérentes à la cité éducative (+200 000 €) et de l'augmentation des dotations allouées au tissu associatif dans leur ensemble (+85 249 € par rapport à 2021, après la forte augmentation de 471 143 € déjà opérée durant cet exercice 2021). D'autre part, elle s'explique par le règlement des arriérés et forfaits dus à l'école catholique de Saint-Joseph de Cluny pour l'année 2020, 2021 et 2022 soit 908 179,08 €.

Le chapitre « Atténuation de charges » (014), grevé des dégrevements de la taxe d'habitation sur les logements vacants et de la pénalité « loi SRU » connaît une baisse (86 117 € en 2022 contre 133 805,03 € en 2021). Cette diminution résulte principalement de l'absence de prélèvement effectué par l'Etat au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (21 175 € en 2021). Au 01/01/2020, la Commune comptait 3 807 logements locatifs sociaux soit un taux de 19,26 % au regard du parc de résidences principales alors que son objectif de mixité sociale était de 20 %.

Le poids des **charges financières** (chapitre 66) est quant à lui **amoindri (-9,20 %** par rapport à 2021) puisque la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022 malgré une inscription prévisionnelle de 4 M€. La maîtrise budgétaire dont elle a fait preuve a permis à la municipalité d'autofinancer ses investissements en 2022.

Les charges exceptionnelles passent de 83 023,03 € en 2021 à 321 586,92 € en 2022 résultant entre autres du mandatement des pénalités dues à la CGSS (147 483 €) au titre des retards de paiement des cotisations sur la période d'octobre 2016 à décembre 2021. Enfin, la municipalité a fait le choix en 2022 de systématiser la comptabilisation des provisions afin de respecter le cadre normatif en vigueur. Depuis, des crédits sont systématiquement ouverts pour les divers risques et charges susceptibles de conduire la collectivité à décaisser dans le futur une somme d'argent conséquente.

II – Le dynamisme des recettes de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	Var° pré CA 22/CA 21
Produits et services (70)	730 532,38 €	646 089,41 €	-11,56%
Impôts et taxes (73)	73 860 307,88 €	76 071 295,33 €	2,99%
Dotations et participations (74)	15 268 803,34 €	16 184 830,66 €	6,00%
Autres produits de gestion (75)	482 300,42 €	535 159,48 €	10,96%
Produits financiers (76)	30,09 €	30,09 €	0,00%
Produits exceptionnels (77)	172 563,74 €	846 688,47 €	390,65%
Atténuation de charges (013)	1 047 797,97 €	631 132,48 €	-39,77%
Total recettes réelles hors résultat	91 562 335,82 €	94 915 225,92 €	3,66%
Résultat reporté de fonctionnement (002)	133 341,00 €	4 979 794,04 €	3634,63%
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	91 695 676,82 €	99 895 019,96 €	8,94%
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	554 347,87 €	105 630,68 €	-80,95%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 250 024,69 €	100 000 650,64 €	8,40%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat) connaissent une progression de **+3,66% en 2022** par rapport à 2021 portée principalement par le dynamisme de l'octroi de mer ainsi que le rattrapage du niveau de dotations de communes des départements d'outre-mer.

Les produits et services (chapitre 70) connaissent une baisse significative par rapport à 2021 (**-11,56 %**) du fait notamment d'une diminution des encaissements des redevances de la restauration scolaire. La restructuration de la régie cantine – en cours actuellement – permettra d'améliorer son fonctionnement, et par voie de conséquence, d'optimiser les encaissements. En outre, afin d'optimiser le fonctionnement des régies, elles seront toutes placées à terme sous la responsabilité de la direction des finances qui s'est déjà vue confier

la gestion des arrêtés constitutifs des régies et de nomination des régisseurs ainsi que des mandataires.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » croît globalement de +2,99 % en 2022 par rapport à 2021 avec en locomotive la recette « Octroi de mer » atteignant 22,9 M€ en 2022 au lieu de 21,7 M€ en 2021 soit +1,13 M€.

L'augmentation de la **DACOM (+551 366 €)**, une nouvelle année consécutive, permettent au poste « **Dotations et Participations** » de progresser de **+ 6 %**.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » évolue à la baisse de -39,77 % du fait de la comptabilisation d'un nombre moins important d'indemnités journalières. Enfin, le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre pour un montant total de 588 000 €, la soulte de la cession au Département de la parcelle EV 448 (158 000 €) contre la parcelle HA 289 - propriété de la Commune - dans le cadre notamment du projet d'extension du cimetière de La Rivière.

III – Des dépenses d'équipement en progression

	CA 2021	CA 2022	Var° pré CA 22/CA 21
Dotations, fonds divers et réserves (10)	201 023,00 €		-100,00%
Dettes financières (16)	3 298 934,12 €	3 447 344,71 €	4,50%
Remboursement sur subvention ou autres (13)		2 529,00 €	
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	6 495 248,79 €	10 697 610,63 €	64,70%
Immobilisations incorporelles (20)	187 101,91 €	347 000,08 €	85,46%
Subventions d'équipement versées (204)	516 974,66 €	336 458,00 €	-34,92%
Immobilisations corporelles (21)	1 117 546,77 €	3 200 378,19 €	186,38%
Immobilisations en cours (23)	4 673 625,45 €	6 813 774,36 €	45,79%
Participations (26)	25 000,00 €		-100,00%
Autres immobilisations financières (27)	490 806,67 €		-100,00%
Dépenses réelles d'investissement hors résultat	10 511 012,58 €	14 147 484,34 €	34,60%
Résultat reporté d'investissement (001)	1 675 421,08 €		-100,00%
Dépenses réelles d'investissement + résultat	12 186 433,66 €	14 147 484,34 €	16,09%
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	859 057,62 €	2 211 054,45 €	157,38%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13 045 491,28 €	16 358 538,79 €	25,40%

Le montant des **dépenses d'équipement** s'élève à **10,6 M€ en 2022** soit **+64,70 %** par rapport en 2021 traduisant la montée en puissance du programme d'investissements de la municipalité en 2022 après **6 495 248,79 €** investis en 2021. Les principales dépenses d'équipement réalisées sont :

- La réhabilitation des **bâtiments communaux : 445 777,81 €** dont notamment la pose de modulaires sur le parking du bâtiment CLAC et au centre technique municipal (311 638,08 €) accueillant respectivement la direction des affaires juridiques et la direction des bâtiments ainsi que des travaux d'électricité effectués à la cuisine centrale (44 026,76 €) et la pose de climatiseurs dans les bâtiments administratifs (8 104,90€) pour améliorer les conditions de travail des agents ;
- Poursuite de la réhabilitation et équipement des **maisons communales de**

proximité pour un montant de **146 569,48 €**,

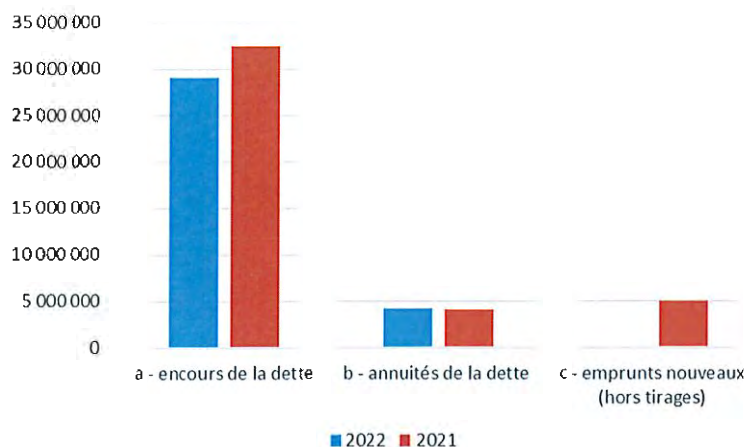
- Les travaux et équipements relatifs aux **écoles** : plus de **5 M €** dont :
 - la construction du groupe scolaire de la ZAC Avenir (4,5 M€),
 - l'acquisition de capteur CO2 pour mesurer la qualité de l'air (23 477,66 €),
 - les travaux de courant fort/faible dans les écoles A. France, P. Picasso, J. Macé (152 499,46 €),
 - Les travaux électriques au centre médico-scolaire de Saint-Louis (29 396,16 €),
 - Le début de travaux de création de classes à l'école R. Debré et P. Salomon (97 001,62 €),
 - Les travaux de réfection de l'étanchéité des écoles D. Boucher (37 695,89 €), H. Hoarau (10 144,75 €), H. Lapierre (10 578,75 €), R. Piment (86 047,03 €), R. Debré (12 897,07 €) ;
- La modernisation du **parc informatique** et notamment le remplacement de plus de 80 postes : **248 696,03 €** ;
- Le **réoutillage** des services pour un montant total de **760 023,05 €** dont 280 640,82 € de matériels de restauration scolaire, 96 413,39 € de matériels thermiques et industriels, 98 912,62 € de mobiliers scolaires et 96 752,96 € de mobiliers de restauration scolaire et 42 745,15 € de mobiliers pour les services communaux ;
- La réhabilitation des **équipements sportifs** pour un montant total de **426 161,03 €** et notamment le complexe sportif de Roches Maigres (120 256,14 €), le stade de l'Etang (84 965,27 €), la toiture de la piscine de La Rivière (22 972,50 €), l'acquisition de matériels pour le dojo de Plateau des Goyaves (39 690,53 €) ;
- Les travaux de réhabilitation de la **bibliothèque de La Rivière (100 736,03 €)** ;
- La modernisation du **parc automobile** pour un montant de **1,2 M€** ;
- La modernisation de la **voirie communale** pour **1 464 278,85 €**.

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses engagées par la collectivité mais non facturées atteignent **7,4 M€**. Ce qui porte à **18 M€** le total des dépenses d'équipement brut enregistrées sur le budget 2022 (10,6 M€ de dépenses réalisées + 7,4 M€ de dépenses engagées).

IV – Une gestion optimisée de la dette

L'évolution de l'endettement de la commune est retracée dans le tableau suivant :

Agrégats d'endettement	2022	2021	Ecart 22/21
a - encours de la dette	29 066 647 €	32 513 992 €	-3 447 345 €
b - annuités de la dette	4 152 361 €	4 048 855 €	103 506 €
c - emprunts nouveaux (hors tirages)	- €	4 925 000 €	-4 925 000 €



L'encours de la dette de la collectivité évolue à la baisse en 2022 par rapport à 2021 puisque la municipalité a mobilisé ses propres ressources pour financer ses équipements. **L'encours de la dette s'établit dès lors à 29 M€ en 2022 contre 32,5 M€ en 2021.**

Les charges d'annuités (remboursement de la dette en capital + intérêts) de l'exercice 2022 connaissent, à l'inverse de l'encours de la dette, une légère hausse par rapport à 2021, s'établissant à 4,1 M€ en 2022 soit **103 506 €**. Une hausse qui s'explique par le mode d'amortissement choisi pour les anciens emprunts à savoir la progressivité du capital amorti. Une stratégie qui nous oblige aujourd'hui à limiter le recours à l'emprunt afin de compenser l'augmentation constante du capital à rembourser.

La gestion optimisée de la dette permet aux ratios « dette » de se maintenir à un niveau très satisfaisant et en amélioration par rapport à 2021. La dette communale supportée **par chaque Saint-Louisien et Rivierois s'élève à 541,35 €** en 2022 au lieu de 600,35 € en 2021, pour une moyenne nationale de la strate à 1 361 € (données issues des comptes de gestion 2021 – source DGCL).

La **capacité de désendettement en 2022** s'établit quant à elle à **3,4 années** au lieu de 3,5 en 2021 pour un **seuil limite fixé à 12 ans**. Pour rappel, celle-ci s'élevait à **86 années en 2019** et a été ramenée en-dessous du seuil de 12 ans **en 2020 à savoir 10 ans**.

Cette maîtrise de la dette permettra de disposer de marges de manœuvre suffisantes à l'avenir lorsque le recours à l'emprunt s'avérera nécessaire.

V – Le maintien de la crédibilité financière de la Commune

Les **indicateurs financiers, en amélioration en 2020, continuant à progresser en 2021**, se maintiennent au vert en 2022 contribuant ainsi à conserver la crédibilité de la Commune auprès des institutions bancaires. La chaîne de l'épargne s'établit désormais comme suit :

- Épargne brute : **+ 8,5 M€ en 2022**
- Taux d'épargne : **9,06 % en 2022**
- Épargne nette : **+ 5 M€ en 2022**

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 (budgets principal et annexe) et à arrêter les comptes pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport.

Avant de se retirer de la salle des délibérations, Madame le Maire met au vote la présidence de la séance pour l'affaire relative au compte administratif 2022. A l'unanimité le Conseil municipal désigne Monsieur **CHANE WOON MING Thibaud** pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022.

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M14 et M4,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable public ;

Considérant que les comptes de gestion du comptable public concordent avec les comptes administratifs de la collectivité tant pour le budget principal que pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres ;

Considérant que sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, **CHANE WOON MING Thibaud**, premier adjoint au maire, président de séance ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du CA 2022 ;

Sur proposition du Président de séance, le Conseil municipal décide à la majorité :

Article 1 : de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le comptable public ;

Article 2 : d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 (budgets principal et annexe) ci-joint annexé,

Article 3 : d'acter les résultats suivants pour le budget principal de la ville et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents		
A - BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté		1 752 577,74		4 979 794,04	0,00	6 732 371,78
Opérations de l'exercice	16 358 538,79	11 795 130,48	87 429 352,54	95 020 856,60	103 787 891,33	106 815 987,08
Totaux	16 358 538,79	13 547 708,22	87 429 352,54	100 000 650,64	103 787 891,33	113 548 358,86
Résultats (bruts) de clôture	2 810 830,57			12 571 298,10		9 760 467,53
Restes à réaliser	7 360 055,80		246 558,12		7 606 613,92	0,00
Totaux cumulés	10 170 886,37	0,00	246 558,12	12 571 298,10	7 606 613,92	9 760 467,53
<i>Résultats (nets) définitifs</i>	10 170 886,37			12 324 739,98		2 153 853,61
B - BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES						
Résultat reporté				6 655,09	0,00	6 655,09
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	13 440,08	15 500,00	13 440,08	15 500,00
Totaux	0,00	0,00	13 440,08	22 155,09	13 440,08	22 155,09
Résultats (bruts) de clôture				8 715,01		8 715,01
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
Totaux cumulés	0,00	0,00		8 715,01	0,00	8 715,01
<i>Résultats (nets) définitifs</i>				8 715,01		8 715,01
TOTAL BUDGET CUMULE						
Résultat reporté	0,00	1 752 577,74		4 986 449,13	0,00	6 739 026,87
Opérations de l'exercice	16 358 538,79	11 795 130,48	87 442 792,62	95 036 356,60	103 801 331,41	106 831 487,08
Totaux	16 358 538,79	13 547 708,22	87 442 792,62	100 022 805,73	103 801 331,41	113 570 513,95
Résultats (bruts) de clôture	2 810 830,57			12 580 013,11		9 769 182,54
Restes à réaliser	7 360 055,80	0,00	246 558,12	0,00	7 606 613,92	0,00
Totaux cumulés	10 170 886,37	0,00	246 558,12	12 580 013,11	7 606 613,92	9 769 182,54
<i>Résultats (nets) définitifs</i>	10 170 886,37			12 333 454,99		2 162 568,62

Article 4 : d'autoriser la Maire ou son élu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 32 pour

02 abstentions (Madame SOMAILA Sitina Sophie – Monsieur LAMBERT Olivier)

Le Président de séance,



Thibaud CHANE WOON MING

Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le